

**Agence régionale de mise en valeur  
des forêts privées du  
Bas-Saint-Laurent**

**États financiers  
au 31 mars 2021**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6 - 7
Évolution de l'actif net	8
Flux de trésorerie	9
Situation financière	10
Notes complémentaires	11 - 16
Annexe	17

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 3-A  
217, avenue Léonidas Sud  
Rimouski (Québec) G5L 2T5

T 418 722-4611

Aux membres de  
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent (ci-après « l'Agence »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et l'annexe.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme le mentionne la note 3, l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels est passé directement dans l'état de l'évolution de l'actif net sans être inscrit aux résultats et les acquisitions de l'exercice sont inscrites aux résultats et à l'état de l'évolution de l'actif net, ceci afin de respecter l'article 166 de la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier L.R.Q., chapitre A-18.1. À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Si l'Agence avait comptabilisé les immobilisations corporelles et les actifs incorporels et l'amortissement conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, l'insuffisance des produits sur les charges serait inférieure de 18 745 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 et de 36 486 \$ pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2020.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Agence conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Agence ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Agence.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Agence;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Agence à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*

Rimouski  
Le 17 juin 2021

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

## Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Contributions gouvernementales du Québec		
Programme régulier	<b>7 037 600</b>	7 037 600
Octroi de subvention	<b>2 348 334</b>	2 348 333
Plan d'action sur les changements climatiques	<b>973 000</b>	415 000
Fonds d'appui au rayonnement des régions (éclaircie commerciale)	<b>83 333</b>	83 333
Mise à jour d'un maximum d'occurrences historiques d'EFMVS	<b>21 500</b>	
Fonds d'appui au rayonnement des régions (milieux d'intérêt)		11 400
	<u><b>10 463 767</b></u>	<u>9 895 666</u>
Contributions gouvernementales du Canada		
Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone	<b>453 742</b>	38 521
	<u><b>453 742</b></u>	<u>38 521</u>
Autres produits		
Contributions des industries - aménagement	<b>1 084 658</b>	1 309 225
Fondation de la faune du Québec	<b>24 600</b>	36 700
Intérêts - Octroi de subvention	<b>34 023</b>	90 070
Intérêts	<b>9 483</b>	36 348
Autres	<b>4 083</b>	7 613
	<u><b>1 156 847</b></u>	<u>1 479 956</u>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<u><b>12 074 356</b></u>	<u>11 414 143</u>

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

## Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Charges		
Aide financière en aménagement		
Aide regroupée	<b>9 811 458</b>	9 202 665
Aide individuelle	<b>1 457 898</b>	1 524 322
	<b>11 269 356</b>	10 726 987
Activités d'information, de formation et de transfert de connaissances (annexe A)		
Activités de masse et de groupe	<b>10 448</b>	5 309
Aide financière destinée aux propriétaires	<b>11 279 804</b>	10 732 296
Activités de support à l'aménagement (annexe A)		
Multiresources	<b>138 750</b>	133 356
Partage en réseau de l'information	<b>9 978</b>	15 569
Comité éthique	<b>7 633</b>	12 374
Inventaire de défoliation de plantation	<b>6 613</b>	6 562
Inventaire de défoliation de jeunes peuplements naturels	<b>6 916</b>	7 192
PPMV 2ième génération	<b>19 119</b>	19 723
Numérisation des friches demandées au reboisement	<b>13 750</b>	7 359
Support arrosage TBE SOPFIM	<b>1 729</b>	1 369
	<b>204 488</b>	203 504
Activités de fonctionnement (annexe A)		
Vérification opérationnelle	<b>320 665</b>	315 660
Coordination	<b>342 505</b>	334 229
	<b>663 170</b>	649 889
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>12 147 462</b>	11 585 689
<b>Insuffisance des produits par rapport aux charges</b>	<b>(73 106)</b>	(171 546)

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

## Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

			2021	2020
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	48 856	571 010	619 866	754 926
Insuffisance des produits par rapport aux charges		(73 106)	(73 106)	(171 546)
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	38 727		38 727	42 418
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels	(19 982)		(19 982)	(5 932)
Solde à la fin	<u>67 601</u>	<u>497 904</u>	<u>565 505</u>	<u>619 866</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent  
Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(73 106)	(171 546)
Éléments hors caisse		
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	156 112	(378 385)
Frais payés d'avance	(271)	240
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(198 230)	165 536
Apports reportés	(157 046)	223 929
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(272 541)</u>	<u>(160 226)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Dépôt à terme - Octroi de subvention		2 383 243
Placement compte Avantage - Octroi de subvention	(3 600 000)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(3 600 000)</u>	<u>2 383 243</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Octroi de subvention reportée et flux de trésorerie liés aux activités de financement	3 951 666	(2 348 333)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>79 125</b>	<b>(125 316)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>3 682 520</u>	<u>3 807 836</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>3 761 645</u>	<u>3 682 520</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
Encaisse	2 738 884	287 846
Placements temporaires	1 022 761	1 011 431
Dépôt à terme - Octroi de subvention		2 383 243
	<u>3 761 645</u>	<u>3 682 520</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent  
Situation financière**

au 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	2 738 884	287 846
Placements temporaires, 0,25 % et 0,40 %	1 022 761	1 011 431
Dépôt à terme - Octroi de subvention, 2,70 %		2 383 243
Comptes clients et autres créances (note 4)	457 698	613 810
Frais payés d'avance	9 814	9 543
	<u>4 229 157</u>	<u>4 305 873</u>
Long terme		
Placement compte Avantage - Octroi de subvention, 0,45 %	3 600 000	
Immobilisations corporelles (note 5)	24 947	24 635
Actifs incorporels (note 6)	42 654	24 221
	<u>7 896 758</u>	<u>4 354 729</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	961 870	1 160 100
Apports reportés (note 9)	69 383	226 429
Octroi de subvention reportée (note 10)	1 512 000	2 348 334
	<u>2 543 253</u>	<u>3 734 863</u>
Long terme		
Octroi de subvention reportée (note 10)	4 788 000	
	<u>7 331 253</u>	<u>3 734 863</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations	67 601	48 856
Non affecté	497 904	571 010
	<u>565 505</u>	<u>619 866</u>
	<u>7 896 758</u>	<u>4 354 729</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

## Notes complémentaires

au 31 mars 2021

---

### **1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'Agence, dont le fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre IV de la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier L.R.Q., chapitre A-18.1 et de son règlement intérieur, a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent. Elle est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### **2 - INCIDENCES RÉSULTANT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19**

En mars 2020, le décret d'un état de pandémie de COVID-19 et les nombreuses mesures mises en place par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour protéger la population ont eu des effets sur les activités de l'Agence. Cette crise est susceptible d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures.

### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'Agence sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à l'exception du fait que l'amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels est passé directement à l'état de l'évolution de l'actif net et que les acquisitions de l'exercice sont inscrites aux résultats et à l'état de l'évolution de l'actif net en plus d'être inscrit à l'actif. L'Agence procède ainsi afin de respecter l'article 166 de la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier L.R.Q., chapitre A-18.1 qui stipule que l'Agence ne peut effectuer de paiements ou assumer des obligations dont le coût est supérieur, dans un même exercice financier, aux sommes dont elle dispose pour l'exercice au cours duquel ces paiements doivent être effectués ou ces obligations assumées.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Agence doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Agence pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Constatation des produits**

##### *Apports*

L'Agence applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent  
Notes complémentaires  
au 31 mars 2021**

---

### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### **Constatation des produits (suite)**

##### *Contributions des industries*

Les produits de contributions des industries sont constatés à titre de produits lors de la réception de la déclaration des industries. À ce moment, il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, le service a été rendu, le prix de vente est déterminé et le recouvrement est raisonnablement assuré.

##### *Produits d'intérêts*

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

#### **Actifs et passifs financiers**

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Agence sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Agence sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Agence détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Agence détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'Agence est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements rachetables en tout temps sans pénalité.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2021

**3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Immobilisations corporelles et actifs incorporels**

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'Agence reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisitions des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

*Amortissement*

Les immobilisations et les actifs incorporels amortissables sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les taux annuels et la période qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux et période</u>
Améliorations locatives	Linéaire	3 ans
Mobilier et agencements	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Logiciels	Dégressif	30 %

*Réduction de valeur*

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

**Avantages sociaux futurs**

La part de l'employeur dans le régime de retraite à cotisations déterminées afférente aux services courants est portée aux résultats au cours de la période pendant laquelle les cotisations deviennent payables par l'employeur.

**4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Comptes clients - industriels (a)	<b>112 249</b>	132 757
Contributions gouvernementales du Québec		
Plan d'action sur les changements climatiques	<b>243 250</b>	415 000
Fondation de la faune du Québec	<b>16 300</b>	26 000
Fonds d'appui au rayonnement des régions (éclaircie commerciale)	<b>83 333</b>	
Intérêts courus		35 806
Taxes de vente à recevoir	<b>2 566</b>	4 247
	<b>457 698</b>	613 810

(a) Au 31 mars 2021, un client représente 24 % du total des comptes clients (Aucun client ne représentait plus de 20 % au 31 mars 2020).

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2021

**5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<b>2021</b>		<b>2020</b>
	<b>Coût</b>	<b>Amortis- sement cumulé</b>	<b>Valeur comptable nette</b>
	\$	\$	\$
Améliorations locatives	21 317	21 317	
Mobilier et agencements	45 013	41 315	4 619
Équipement informatique	84 700	63 451	20 016
	<b>151 030</b>	<b>126 083</b>	<b>24 635</b>

**6 - ACTIFS INCORPORELS**

	<b>2021</b>		
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur comptable nette</b>
	\$	\$	\$
Logiciels	54 456	11 802	42 654

  

	<b>2020</b>		
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur comptable nette</b>
	\$	\$	\$
Logiciels	24 221		24 221

**7 - EMPRUNT BANCAIRE**

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 1 000 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 0,75 % (3,20 %; 3,20 % au 31 mars 2020) et est renégociable annuellement.

Les comptes clients et autres créances, ayant une valeur comptable nette de 457 698 \$, ainsi que l'universalité des biens sont affectés à la garantie de l'emprunt bancaire.

En vertu de la convention de crédit, la société doit respecter une clause restrictive.

**8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT**

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	846 508	1 044 653
Salaires et vacances à payer	90 968	91 771
Charges sociales à payer	24 394	23 676
	<b>961 870</b>	<b>1 160 100</b>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 19 487 \$ au 31 mars 2021 (18 592 \$ au 31 mars 2020).

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2021

**9 - APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectation d'origine externe, sont destinés à financer des projets spécifiques et destinées à couvrir les charges du prochain exercice.

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Fondation de la faune du Québec		2 300
Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone	<u>69 383</u>	<u>224 129</u>
	<u><u>69 383</u></u>	<u><u>226 429</u></u>

**10 - OCTROI DE SUBVENTION REPORTÉE**

L'octroi de subvention reportée représente des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectation d'origine externe, sont destinées à soutenir et accroître la production de bois en forêt privée et limiter les pertes de matière ligneuse des aires affectées par la tordeuse des bourgeons d'épinette au cours des prochains exercices.

**11 - RISQUES FINANCIERS**

**Risque de crédit**

L'Agence est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Agence a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir et les comptes clients - industriels, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Agence.

**Risque de marché**

Les instruments financiers de l'Agence l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lesquels découlent à la fois des activités de fonctionnement et d'investissement.

*Risque de taux d'intérêt*

L'Agence est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les placements temporaires, le placement compte Avantage et l'emprunt bancaire portent intérêt à taux variable et exposent donc l'Agence à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêts.

Les autres actifs et passifs financiers de l'Agence ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'Agence est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Agence est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent  
Notes complémentaires**  
au 31 mars 2021

---

***12 - CONTRAT DE LOCATION***

L'Agence s'est engagée, d'après un contrat de location pour un local, échéant en décembre 2021, à verser une somme minimum de 21 495 \$.

Les paiements minimums exigibles pour le prochain exercice s'élèvent à 21 495 \$.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent  
Annexe**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<b>ANNEXE A</b>	
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
<b>CHARGES PAR NATURE</b>		
Salaires et charges sociales	<b>691 656</b>	690 501
Assurances responsabilité	<b>8 297</b>	7 853
Communication	<b>9 587</b>	6 543
Entretien des locaux	<b>6 806</b>	6 815
Entretien et réparations de l'équipement informatique et des logiciels	<b>35 818</b>	8 718
Équipements de sécurité	<b>2 087</b>	1 848
Formation		843
Fournitures de bureau	<b>2 715</b>	4 684
Intérêts et frais bancaires	<b>3 675</b>	3 456
Frais de déplacement	<b>25 373</b>	31 552
Frais de réunion	<b>1 504</b>	4 210
Charges locatives	<b>29 642</b>	29 104
Matériel et location	<b>999</b>	1 362
Honoraires professionnels	<b>7 732</b>	8 484
Taxes et permis	<b>1 768</b>	1 694
Télécommunications	<b>8 120</b>	5 913
Travaux Faune-Forêt	<b>3 600</b>	3 780
Immobilisations corporelles et actifs incorporels acquis à même les produits	<b>38 727</b>	41 342
	<b>878 106</b>	858 702